Image not found or type unknown

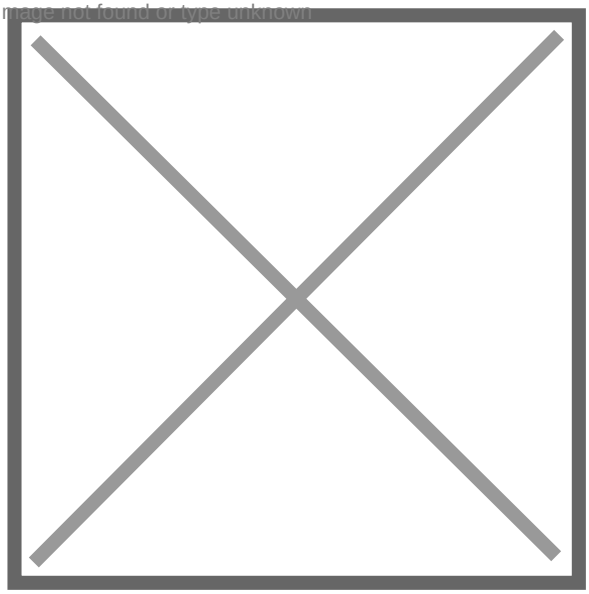

Litige garagiste qui remet en cause notre bonnefoix

Par **jllaeti**, le **19/12/2012** à **23:35**

Bonjour,
J'ai déposé ma voiture dans un garage Renault pour un problème de manque de puissance. Après réparation du debimetre d'air (400e), j'ai récupéré mon véhicule vendredi midi, à la fermeture. En partant, on constate qu'il n'y a toujours pas de puissance. On rentre chez nous et par des obligations personnelles, nous n'avons pas pu joindre le garage.
Surpris nous avons vérifié le compteur et nos distances parcourue vendredi. (par mappy en vérifiant le parcours) conclusion la voiture n'a pu être essayée que sur 1 km. Nous avons fait 20 km
Retour au garage samedi matin mais l'atelier est fermé et Renault minute nous dit que c'est le turbo qui est Hs. Lundi matin, on dépose la voiture. Le garage nous impute la casse du turbo, refuse de se reconnaître responsable. Pour lui la voiture a été essayée, et même si les anomalies que nous percevons sont identiques à celles avant réparation, le garage nous reproche de ne pas avoir attendu devant leur porte. Nouveau devis 2200 e.
Que peut on faire? Nous sommes sans voiture, le garage nous dit de prouver qu'ils sont en tort. Peut-on faire réparer notre voiture ailleurs et tout de même poursuivre le garage? Quels sont les frais d'une telle démarche? De plus le garage propose (verbalement pour le moment) de nous rembourser les 400 e en remettant le debimetre d'avant (qui ne nous a pas été montré) est-ce légal?
Merci beaucoup de nous répondre, nous avons du annuler tous nos projets de fêtes de fin d'année et nous ne savons plus quoi faire.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés